

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

N°2018- BC-2018-2S-DAAT-16

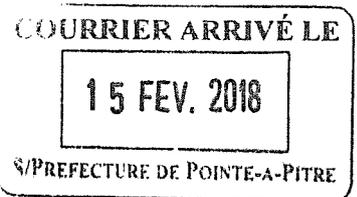
L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 9 du mois de Février à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE.

EXCUSES : Jean-Claude PIOCHE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY).

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE TV SPORT EVENTS



VU l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 30 10° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

CONSIDERANT l'intérêt socio-économique, touristique et sportif que représente l'organisation de l'Open de Golf de Saint-François ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 29 Janvier 2018 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de prestation de services, avec la Société TV Sport Events, à hauteur de 43 400 € HT (Quarante-trois mille quatre cent euros hors taxes), dans le cadre de l'organisation de l'Open de Golf de Saint-François,

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire,

ARTICLE 3 : De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

15 FEV. 2018

Et publication ou notification le,

15 FEV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT



Jean-Pierre DUPONT

